

LE TRAVAIL EST RENDU RESPONSABLE D'UN PROBLÈME DE SANTÉ SUR CINQ

•••••
• **Parmi les personnes de 15 à 64 ans**
• **qui travaillent ou ont déjà tra-**
• **vaille, une sur quatre déclare un**
• **problème chronique de santé ou un**
• **handicap. Les problèmes du dos et**
• **des membres sont les plus souvent**
• **cités. 20 % des personnes signa-**
• **lant un problème l'attribuent à**
• **leur travail, mais 40 % pour les**
• **problèmes de dos ou de membres.**
• **Les agriculteurs et les ouvriers**
• **sont à la fois les plus nombreux à**
• **signaler ces problèmes et à les**
• **relier à leur travail. Les cadres,**
• **globalement en meilleure santé que**
• **les autres catégories, signalent**
• **moins souvent un lien entre leur**
• **santé et leur travail, sauf pour les**
• **dépansions et autres troubles psy-**
• **chiques.**
•••••

En mars 2002, une personne sur quatre en âge de travailler déclare avoir un problème durable de santé ou un handicap, soit 9,2 millions de personnes sur 38 millions âgées de 15 à 64 ans [1]. Quelle responsabilité ces personnes attribuent-elles au travail dans l'émergence de leur maladie ou handicap ? Pour répondre à cette question on se restreindra aux 32 millions de personnes de 15-64 ans qui travaillent ou ont déjà travaillé. Là encore, un quart d'entre elles déclare un problème de santé (encadré 1).

Interrogées sur la cause ou l'origine de leur principale difficulté, 20 % de ces personnes attribuent leur affection principale à leur travail, soit 5 % des personnes exerçant ou ayant exercé une activité professionnelle (tableau 1). Les hommes invoquent plus souvent que les femmes le travail comme cause de leurs problèmes de santé. Ainsi, 26 % des hommes attribuent leur affection au travail contre seulement 15 % des femmes, soit respectivement 7 % et 4 % des personnes travaillant ou ayant déjà travaillé.

Les « maladies professionnelles » touchent 1,1 million de personnes (3,6 %) et seraient

responsables de 14 % des problèmes de santé ou handicaps. C'est du moins ce que déclarent les personnes interrogées. Cela ne signifie donc pas que toutes ces maladies aient été effectivement attribuées au travail par un diagnostic médical ou par une reconnaissance administrative (encadré 2). Par ailleurs, 550 000 personnes signalent qu'un accident du travail ou du trajet domicile-travail a provoqué chez elles des séquelles durables, soit 1,7 % de la population en âge de travailler. Ces accidents représentent 6 % des problèmes de santé ou des handicaps déclarés.

Les « problèmes de dos » sont largement imputés au travail

Les problèmes ou handicaps les plus souvent cités sont les problèmes au niveau du dos ou du cou (5,8 % des personnes), les problèmes cardiaques ou circulatoires (2,9 %) ou au niveau des membres inférieurs (2,8 %) (graphique 1).

Mais certains problèmes sont beaucoup plus souvent attribués au travail que d'autres. Ainsi, 42 % des personnes touchées par des affections des membres supérieurs et 41 % de celles qui souffrent du dos et du cou en rendent responsable leur travail actuel ou passé (graphique 2). C'est également le cas pour 27 % de celles qui souffrent des membres inférieurs. Avec l'intensification du travail et les changements organisationnels, les troubles musculo-squelettiques ont beaucoup augmenté depuis quinze ans [2].

Les difficultés auditives, les dépressions et autres troubles psychiques sont également attribués au travail dans des proportions non négligeables (respectivement 26 % et 16 %).

Les agriculteurs et les ouvriers ont plus de problèmes de santé et ils les imputent davantage à leur travail

Les inégalités sociales se répercutent dans le domaine de la santé [3]. Ainsi, plus de trois ouvriers sur dix déclarent un problème ou handicap. Ils précèdent les agriculteurs (27 %) puis les artisans-commerçants et les employés (26 %), alors que seulement 18 % des cadres ou professions libérales signalent un problème chro-

Encadré 1

L'ENQUÊTE « INSERTION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES HANDICAPÉES » COMPLÉMENTAIRE À L'ENQUÊTE EMPLOI DE MARS 2002

Les résultats présentés ici sont issus de l'enquête sur l'emploi des personnes handicapées, complémentaire à l'enquête annuelle sur l'emploi réalisée en mars 2002 par l'Insee. 38 384 personnes de 15 à 64 ans ont été interrogées. Elles sont représentatives des 38,3 millions d'individus en âge d'activité.

On leur demandait si elles avaient « un problème de santé de plus de six mois ou un handicap ». Les personnes ayant répondu positivement à cette interrogation (8 947 individus) répondaient ensuite à un questionnement spécifique sur les thèmes suivants :

- les types de problème de santé (trois problèmes au maximum) ;
- pour le principal problème, son ancienneté et son origine (accident du travail ou non, maladie professionnelle ou non, naissance...);
- l'existence d'une reconnaissance administrative du problème ou handicap ;
- les limitations aux capacités de travail éventuellement induites par ce problème ;
- les aides fournies ou l'adaptation éventuelle du poste de travail.

L'enquête ici présentée est le volet français d'un module européen sur l'emploi des personnes handicapées qui figure dans toutes les enquêtes sur la force de travail du printemps 2002 [4].

Pour mieux apprécier le lien ressenti entre activité professionnelle et problèmes de santé, ne sont commentés ici que les résultats concernant les 32 millions de personnes de 15 à 64 ans, ayant déjà travaillé. Les personnes au chômage ou inactives sont rattachées à la catégorie socio-professionnelle de leur dernière activité.

Tableau 1
5 % des personnes se déclarent atteintes d'un problème de santé qu'elles attribuent à leur travail

	Effectif	Prévalence (% de personnes concernées dans la population)	Fréquence (en %)
Accident du travail	449 000	1,4	5
Maladie attribuée au travail	1 139 000	3,6	14
Accident de la route pendant les déplacements domicile-travail	102 000	0,3	1
<i>Total « attribué au travail »</i>	<i>1 690 000</i>	<i>5,3</i>	<i>20</i>
Accident de la route (non lié au travail)	185 000	0,6	2
Accident domestique ou de loisirs	351 000	1,1	4
Maladie non attribuée au travail	4 142 000	12,9	50
Problèmes de naissance	742 000	2,3	9
Autres origines	856 000	2,7	11
Origine indéterminée	326 000	1,0	4
<i>Total « non attribué au travail »</i>	<i>6 602 000</i>	<i>20,6</i>	<i>80</i>
Ensemble	8 293 000	25,9	100

Lecture : 25,9 % des personnes interrogées déclarent souffrir d'au moins un problème de santé. Parmi elles, une sur vingt (5,3 %) attribue au travail l'origine du principal problème de santé ressenti.

Champ : personnes de 15 à 64 ans, actives ou ayant déjà exercé une activité professionnelle.

Source : enquête Insee TH 2002, calculs Dares.

Encadré 2

DES RÉSULTATS BASÉS SUR LE RESENTI DES PERSONNES

Les affections présentées ici sont des affections ressenties et déclarées par les personnes enquêtées et non des constatations médicales. Les deux notions diffèrent profondément, notamment du fait de l'existence de « seuils de déclaration » : d'une profession ou d'un groupe social à l'autre, pour la même affection, la probabilité qu'une personne médicalement affectée se déclare comme telle n'est pas la même.

En outre, le lien établi par la personne avec son travail est également un lien ressenti, et évidemment pas le résultat d'un constat médical ou d'une analyse épidémiologique. Le questionnaire demandait d'évoquer « l'origine » de la maladie, alors que de très nombreuses maladies professionnelles sont d'origine plurifactorielle [5]. Les résultats doivent donc être pris uniquement pour ce qu'ils sont : une description sommaire des liens que les personnes établissent entre leur travail et leur mauvais état de santé.

nique (graphique 3). Cette hiérarchie est encore plus accentuée si l'on s'intéresse aux troubles liés au travail (graphique 3) : ouvriers et agriculteurs (8 %), artisans et commerçants (7 %), cadres (2 %).

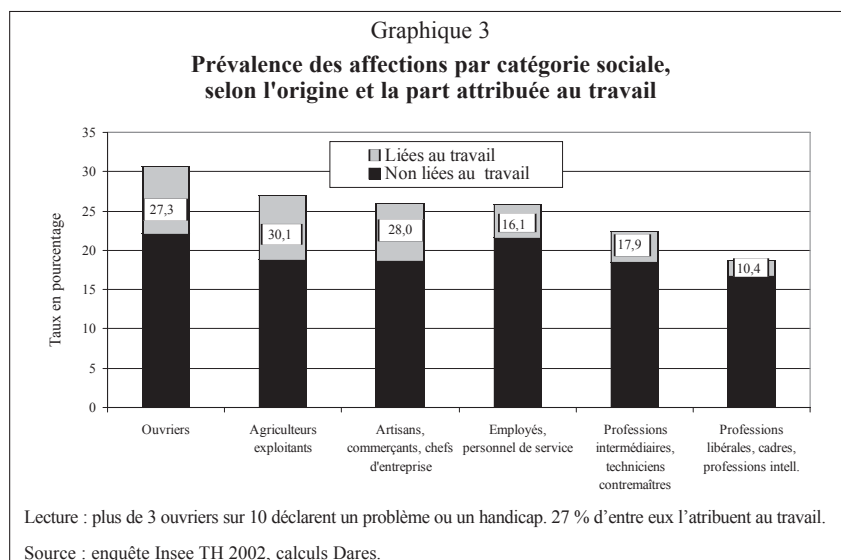
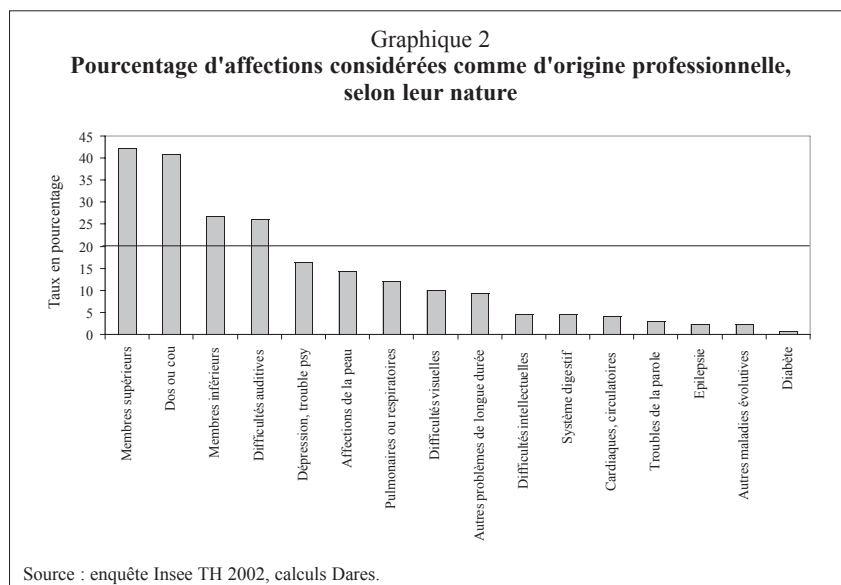
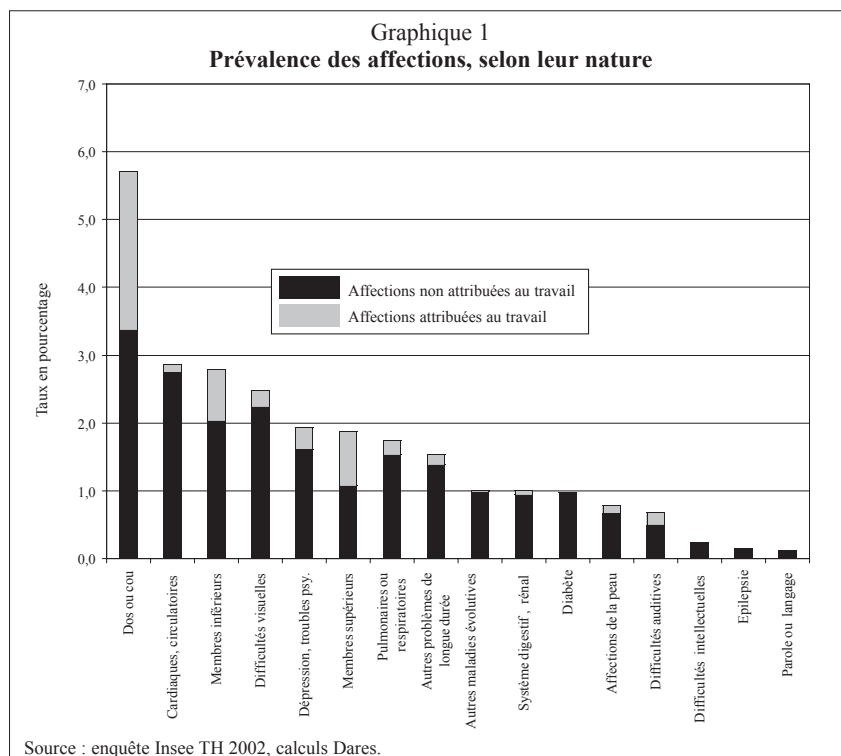
C'est donc parmi les agriculteurs que la proportion d'affections liées au travail est la plus forte (30 %) ; mais les artisans, commerçants et chefs d'entreprise (28 %) et les ouvriers (27 %) font aussi souvent ce lien. En revanche, 10 % seulement des cadres et professions libérales touchés par un problème chronique l'attribuent à leur travail.

Les cadres établissent un lien entre dépression et activité professionnelle

Si l'on regroupe les problèmes du dos et des membres sous le terme de « problèmes musculo-squelettiques », ce type d'affections arrive en tête parmi les personnes signalant un problème chronique de santé ou un handicap (40 % des pathologies). Viennent ensuite les difficultés cardiaques, circulatoires ou tensionnelles (11 %), les problèmes visuels (10 %), et les dépressions (7 %).

Les agriculteurs, artisans et ouvriers sont encore plus atteints par les problèmes musculo-squelettiques que les autres catégories professionnelles. La part des problèmes visuels est plus importante pour les cadres, professions libérales et intermédiaires ; celle des problèmes cardiaques ou respiratoires pour les artisans et commerçants, celle des dépressions pour les employés (graphique 4).

Surtout, près de la moitié des agriculteurs, des artisans et commerçants et des ouvriers touchés par un problème de type musculo-squelettique l'attribuent à leur travail, contre moins de 20 % des cadres (tableau 2). En revanche, ces derniers attribuent beaucoup plus souvent leurs dépressions et autres troubles psychologiques à leur travail : un cas sur trois, contre 12 % chez les ouvriers et 8 % chez les agriculteurs. Ces deux dernières catégories estiment que leur travail a une responsabilité importante dans leurs problèmes pulmonaires et respiratoires.



Les affections attribuées au travail limitent la capacité de travailler

Parmi les 8,3 millions de personnes déclarant un problème de santé ou un handicap, 53 % déclarent que ce problème limite la quantité de travail ou la nature du travail qu'elles peuvent réaliser, ou encore leurs possibilités de déplacement du domicile au travail. Cela représente 14 % de l'ensemble des personnes de 15 à 64 ans qui travaillent ou ont déjà travaillé. 24 % de ces personnes attribuent leur affection « limitante » à leur travail (contre 16 % pour les affections plus légères). Autrement dit, les problèmes de santé qui proviennent du travail ont des conséquences plus lourdes que les autres problèmes sur la capacité de travailler.

Les accidents de la route ou du travail ont des conséquences particulièrement fortes sur la capacité de travail (graphique 5). Les autres accidents ont un impact un peu moins fort, équivalent à celui des maladies professionnelles ou des problèmes de naissance.

Dominique WALTISPERGER
(Dares).

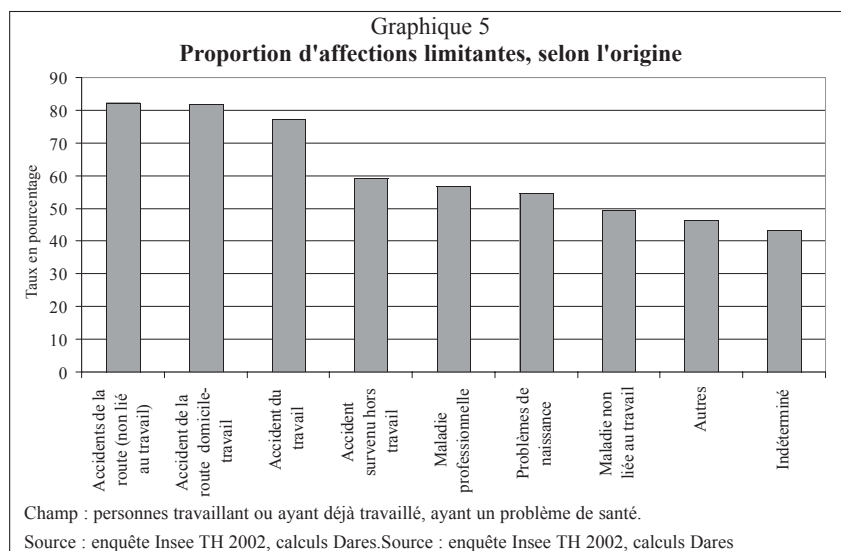
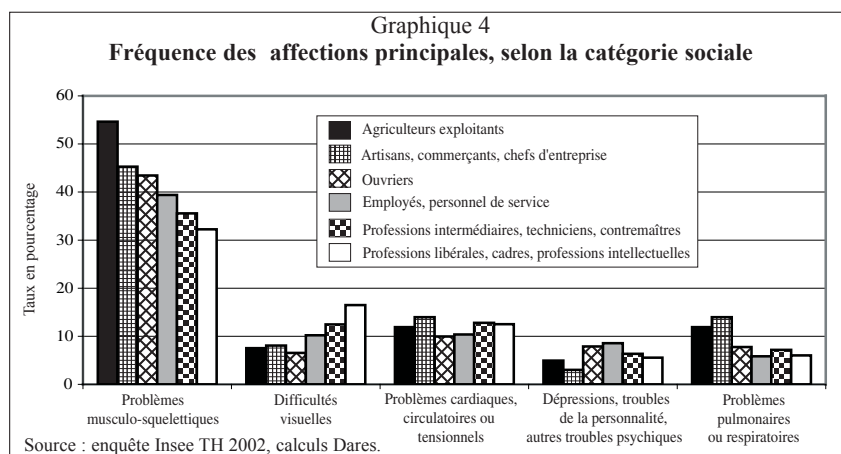


Tableau 2
Part du travail dans certaines affections, selon la catégorie sociale

Nature de l'affection	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Employés, personnel de service	Ouvriers	Professions interméd., techniciens, contremaîtres	Professions libérales, cadres, professions intellectuelles	Indéterminée	Total
Problèmes musculo-squelettiques.....	50,2	48,7	29,8	48,4	30,3	17,9	27,9	37,3
Difficultés visuelles	0,0	7,5	9,2	13,3	12,5	4,9	0,0	9,9
Problèmes ou difficultés cardiaques, circulatoires ou tensionnels.....	4,7	5,6	2,8	4,0	5,0	5,0	3,1	4,0
Dépressions, troubles de la personnalité, autres troubles psychiques	8,2	12,7	14,8	13,1	26,2	33,6	1,4	16,3
Problèmes ou difficultés pulmonaires ou respiratoires.....	19,9	10,0	8,8	18,8	7,9	0,0	10,7	12,0
Total.....	34,8	31,9	19,8	32,8	20,4	12,5	16,1	24,5

Lecture : 50 % des agriculteurs déclarant un trouble musculo-squelettique, l'attribuent au travail. 20 % des agriculteurs attribuent leurs problèmes respiratoires au travail.
Champ : personnes de 15 à 64 ans, actives ou ayant déjà exercé une activité professionnelle.

Source : enquête Insee TH 2002, calculs Dares.

Pour en savoir plus

- [1] M. Amar, S. Amira (2003), « L'emploi des personnes handicapées ou ayant des problèmes de santé de longue durée. Premiers résultats de l'enquête complémentaire à l'enquête emploi de mars 2002 », Dares, *Premières Synthèses*, N° 41.3.
- [2] F. Bourgeois, C. Lemarchand., F. Hubault et al.(2000), *Troubles musculo-squelettiques et travail*, Éditions de l'ANACT, 252 p. (collection Outils et méthodes).
- [3] A. Leclerc, D. Fassin, H. Grandjean, M. Kaminsky, T. Lang (2000), *Les inégalités sociales de santé*; INSERM, La Découverte.
- [4] D. Dupré, A. Karjalainen (2003), « L'emploi des personnes handicapées en Europe en 2002 », *Statistiques en bref*, Thème 3 - 26/2003, Eurostat.
- [5] M. Goldberg (1995), *L'épidémiologie sans peine*, Éditions Frison-Roche.